



SOGESUB

**Rapport sur l'exécution
de la Délégation de
Service Public**

Exercice 2021

**Chauffage Urbain de
la Ville de SUCY-EN -
BRIE**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	SYNTHESE DE L'ANNEE.....	6
2.1	CHIFFRES CLES DE L'ANNEE.....	6
2.2	FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX	7
2.3	PERFORMANCE SUR L'EXERCICE	7
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	9
4	FAITS MARQUANTS 2021	10
4.1	FAITS MARQUANTS TECHNIQUES	10
4.2	AUTRES FAITS MARQUANTS	10
4.3	CLIMATOLOGIE	10
5	TRAVAUX 2021	11
5.1	HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE.....	11
5.2	CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE	12
5.3	TRAVAUX REALISES EN 2021.....	12
6	CLIENTELE DESSERVIE	13
7	CONDUITE ET GESTION DU RESEAU.....	14
7.1	SUIVI ENERGETIQUE	14
7.2	REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON	15
7.3	CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES.....	15
7.4	CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU	15
8	EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION	15
8.1	EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE	15
8.2	AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION	16
9	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES.....	16
10	EXECUTION DU SERVICE PUBLIC.....	16
10.1	CONTINUTE DU SERVICE.....	16
10.2	ENVIRONNEMENT	17
10.3	CONTROLES REGLEMENTAIRES	17
11	POLITIQUE DE COMMUNICATION	18
11.1	INFORMATIONS AUX USAGERS.....	18
11.2	TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION	18
12	COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL.....	19
12.1	ANALYSE DU BILAN	19
12.2	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	20
12.3	NOTE COMPLEMENTAIRE	25
12.4	SYNTHESE	26

ANNEXES

- Annexe 1** Répartition des consommations par poste de livraison
- Annexe 2** Suivi des visites réglementaires
- Annexe 3** Tableau des immobilisations et des amortissements
- Annexe 4** Compte d'exploitation
- Annexe 5** Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP
- Annexe 6** Tarifs moyens par abonnés
- Annexe 7** Détail des dépenses de GER
- Annexe 8** Calcul de la redevance d'occupation du domaine public concédé
- Annexe 9** Evolution des indices et des tarifs
- Annexe 10** Bilan fiscal

SOGESUB
Esplanade du Château
Avenue Georges Pompidou
94370 SUCY-EN-BRIE

Vos Interlocuteurs

- **DEPANNAGES**

Heures ouvrables

☎ 0 811 20 20 24

Nuits, Week-end et jours fériés

☎ 0 811 20 20 24

- **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS, DEVIS, TRAVAUX**

RESPONSABLE EQUIPE EXPLOITATION

Mohamed BOUKHRIS

mohamed.boukhriss@engie.com

CONTREMAITRE

Kévin ANTUNES

kevin.antunes@engie.com

RESPONSABLE DE DEPARTEMENT

Johan DUMAINE

Johan.dumaine@engie.com

INGENIEUR D'EXPLOITATION

Badr DIDI

badr.didi@engie.com

RESPONSABLE DE GESTION

Nathalie AGASSE

nathalie.agasse@engie.com

GESTIONNAIRE DE CONTRAT

Nathalie DACHICOURT

nathalie.dachicourt@engie.com

INGENIEUR COMMERCIAL

Patrick ESTEVES

patrick.esteves@engie.com

1 INTRODUCTION

Le présent dossier a été établi par la Société SOGESUB pour présenter à la Ville de Sucy-en-Brie (94) le rapport de délégation de service public du chauffage urbain pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

La société SOGESUB exerce la Délégation du Service Public de chauffage urbain dans le cadre de la Convention de Concession conclue par la ville de SUCY EN BRIE en date du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 18 ans.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport annuel se réfère donc :

- aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession,
- aux dispositions de l'Article 40-1 de la Loi du 29 janvier 1993 (dite loi SAPIN) résultant de l'Article 2 de la Loi du 8 février 1995.

2 SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2.1 CHIFFRES CLES DE L'ANNÉE

2 543 Degrés Jour Unifiés

Rigueur de la saison hivernale

30 817 MWh thermiques

Ont été livrés sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur.

72,55 euros T. T. C. (tarif moyen R1+R2)

Représente le prix moyen payé par les abonnés du réseau de la ville pour chaque MWh consommé

26 695 kW

Est la puissance totale souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur

25 postes de livraison

Délivrent la chaleur aux abonnés

3000 équivalents-logements

Sont alimentés par le réseau de chaleur

92%

Est la part d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable géothermale

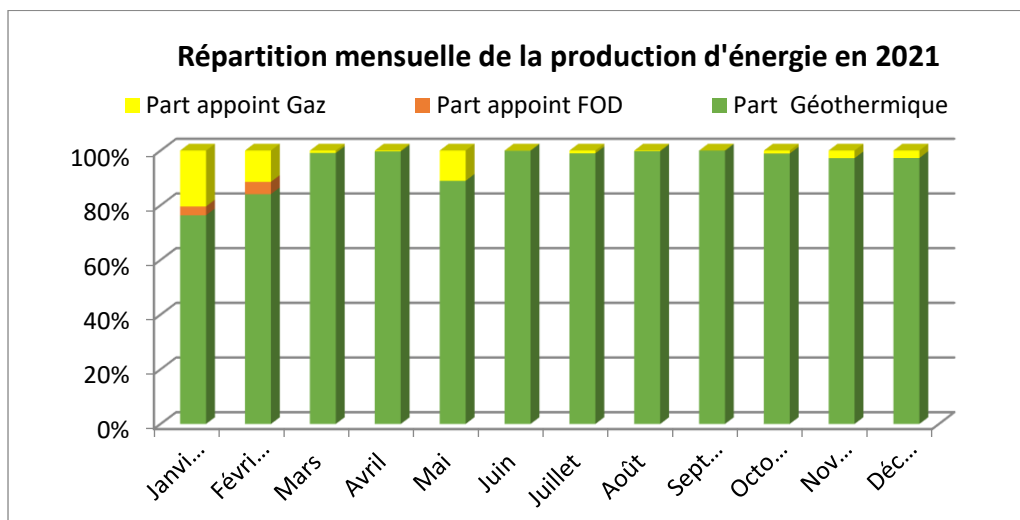
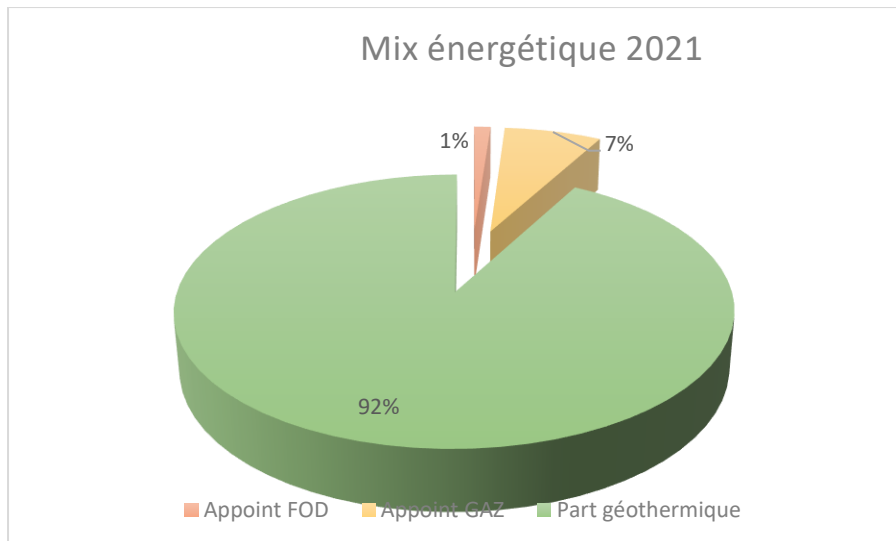
2.2 FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX

Janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acidification du puits injecteur GSUC-2 ➤ Arrêt de production géothermique (environ 7j) suite à un échauffement du transformateur de la pompe exhaure. L'incident a nécessité l'installation de ventilateurs en convection forcée
Mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagraphies règlementaire des puits injecteurs GSUC-1 et GSUC-2
Juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution des conditions d'exploitation de la boucle géothermale (sur recommandation de CFG – prestataire en charge du suivi) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Changement de produit inhibiteur de traitement de puits producteur ○ Abaissement de la production maximale à 210m³/h
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Raccordement de la sous-station ZAC Centre Ville Lot A – Clos Sévigné
Novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inspection DRIEAT de la centrale géothermique

2.3 PERFORMANCE SUR L'EXERCICE

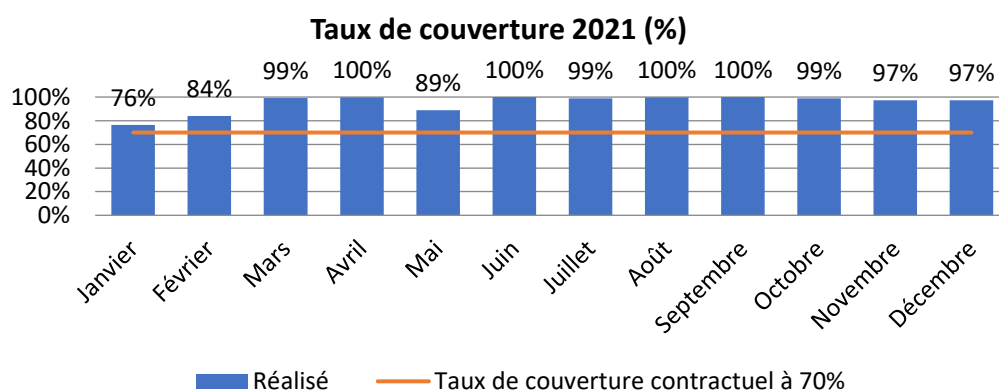
Les données relatives à la performance opérationnelle ainsi que les indicateurs témoignant de la qualité de service du délégataire sont présentés ci-dessous :

Performance opérationnelle		Valeur	Unité
Caractéristiques techniques du service	Vente de chaleur	30 817	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	214	kW
	Taux de couverture contractuel	70	%
	Taux de couverture atteint	92	%
Performance environnementale	Pertes thermique du réseau	2 031	MWh
	Appoints d'eau	131	m ³
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail	0	
	Taux de Fréquence	0	
	Taux de Gravité	0	



Le taux EnR à reste très élevé à 92% grâce une exploitation optimisée du triplet géothermique. Il est néanmoins en légère baisse par rapport à 2020 (-6 points) du fait :

- Principalement d'une rigueur climatique plus forte (+20%)
- Mais aussi d'une légère baisse de la disponibilité des puits :
 - o Travaux sur les deux puits injecteurs (acidification, diagraphies)
 - o Avarie technique en Janvier 2021 → 7j d'indisponibilité



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Installations de production

La production de chaleur alimentant le réseau urbain de SOGESUB est assurée par :

	Puissance installée
☒ Centrale Géothermique	10 000 kW
☒ Chaufferie Cité Verte A	8 800 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Cité Verte B	6 000 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Fosse Rouge	4 290 kW (FOD)

Installations réseau

La distribution est assurée par un réseau primaire, dont le fluide est véhiculé par des pompes à débit variable :

- Type : Eau Chaude,
- Pression : 6 bars,
- Température départ : 72 à 90° C.

Les tuyauteries constituant le réseau primaire de SOGESUB cheminent en souterrain, principalement sous les voiries publiques.

- Longueur réseau : 3,4 kml
- Nombre de chambres de vannes : 17
- Matériau : inox pour le réseau géothermal, fibre et acier pour le réseau géothermique

Sous-stations

Le réseau dessert :

- sous-stations du réseau primaire : 25
- puissance souscrite totale : 26 695 kW

Le fonctionnement des sous-stations (postes de livraison) varie suivant le type d'émetteurs dont sont équipés les abonnés :

- émetteurs Haute Température,
- émetteurs Basse Température.

4 FAITS MARQUANTS 2021

4.1 FAITS MARQUANTS TECHNIQUES

Acidification GSUC-2

Le puits GSUC-2 rechemisé en 2008 a été curé et acidifié en juillet 2015. Depuis, la pression d'injection est demeurée stable jusqu'à fin 2018 avant de ne cesser d'augmenter, passant de 22 à 35 bars pour un débit de 110 m3/h.

Afin de restaurer la performance d'injectivité du puits CFG est intervenue à la demande de SOGESUB pour réaliser une opération d'acidification du tubage et du réservoir du puits GSUC-2.

Diagraphies GSUC-2 et GSUC-3

En application du PEX, les diagraphies des puits injecteur sont réalisées tous les trois ans. Celles-ci ont donc été menées en 2021, les précédentes ayant été réalisées en 2018.

Arrêt de production géothermique

Arrêt de production géothermique (environ 7j) suite à un échauffement du transformateur de la pompe exhauve. L'incident a nécessité l'installation de ventilateurs en convection forcée. Grâce à la production appoint-secours sur le réseau, l'évènement a été sans incidence pour les usagers du réseau de chaleur, malgré le froid sur la période (Janvier 2021).

Changement de produit inhibiteur (passage de la Solamine 129 au BWT-SH-1091)

4.2 AUTRES FAITS MARQUANTS

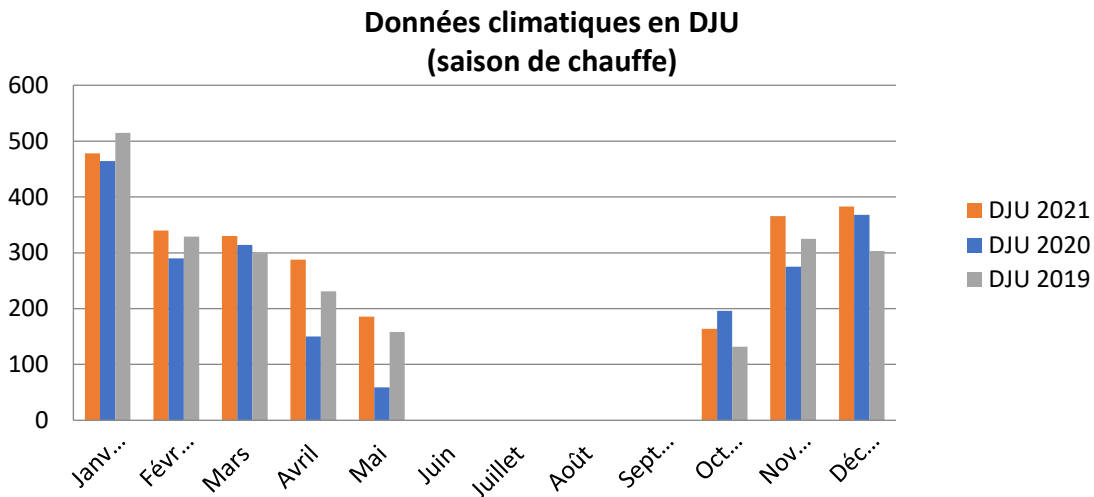
En 2021, les Commissaires aux Comptes ont demandé que les capitaux de SOGESUB soient dépréciés en raison de l'absence d'équilibre entre les investissements réalisés et le résultat de la DSP qui est largement déficitaire. Il en résulte une perte financière de 580 000€ (impairment) en 2021, mais en contrepartie de laquelle une économie d'amortissement de 193 333€ aura lieu tous les ans (à partir de l'exercice 2022) jusqu'à la fin de la DSP.

L'opération est donc neutre sur la durée du contrat.

4.3 CLIMATOLOGIE

En 2021, le nombre de DJU a été de 2543 (valeurs relevées à la station météorologique d'Orly). La date d'arrêt moyenne du chauffage a été le 29/05/2021 et la date de remise en service le 07/10/2021.

Cette valeur est à comparer aux DJU trentenaires 1971-2000, soit 2 410 DJU et aux conditions climatiques de l'année précédente 2 143 DJU sur la même période (saison de chauffe uniquement).



On peut noter des mois d'avril, mai et novembre relativement froids, sollicitant les appoints fossiles plus qu'à l'accoutumée.

5 TRAVAUX 2021

5.1 HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE

Les installations géothermiques de Sucy-en-Brie fonctionnent en triplet depuis janvier 2009. Les opérations majeures effectuées sur ce triplet sont détaillées ci-dessous :

- Rechemisage intégral de GSUC-1 en décembre 2011
- Travaux d'étanchéité de la tête de puits au cours de l'été 2014
- Remplacement en juin 2014 de la pompe exhaure mise en place en 2013 dans GSUC3
- Curage et acidification de GSUC1 et GSUC2, remplacement des pompes et des vannes maîtresse de juin à septembre 2015
- Diagraphies réglementaires en juillet 2015 sur les puits GSUC1 et GSUC2
- Remplacement de la liaison géothermale par des conduites en inox 316L, remplacement des échangeurs de chaleur, des filtres et de la pompe de réinjection, de septembre à novembre 2015
- Remplacement de la pompe exhaure en décembre 2017 suite à une panne
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en juin 2018
- Acidification de GSUC1 en juillet 2018
- Remplacement du TCTFP, curage, diagraphie et réparation de percements sur le producteur GSUC3 de juillet à septembre 2018, maintenance de la pompe exhaure
- Rechemisage du puits producteur GSUC3 entre mai et juillet 2019, remplacement de la pompe exhaure
- Acidification de GSUC2 en Janvier 2021
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en mai 2021

5.2 CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE

La pression de point de bulle en tête du puits producteur, reste stable et atteint 9,2 bars pour une température d'exhaure de 75°C.

Afin d'éviter le dégazage de l'eau et les risques de corrosion et de cavitation de la pompe de réinjection, il est impératif de maintenir une pression en tête de puits d'environ 10,7 bars minimum et une hauteur minimum d'eau à l'aspiration de la pompe d'exhaure d'environ 110 m.

La stabilité des teneurs en fer et des vitesses de corrosion apparente moyenne et instantanée montre que les processus de corrosion ont été moins intenses durant l'année 2021 comme en 2020. Les coupons de corrosion ont vu leur état s'améliorer en 2021. Ces paramètres d'estimation de la corrosion semblent montrer une amélioration du contrôle des processus de corrosion. Cependant, on ne mesure pas encore l'efficacité du nouveau traitement inhibiteur de corrosion (depuis Juin 2021).

Le traitement en inhibiteur de corrosion a été régulier et continu sur l'année 2021 et a atteint en moyenne un dosage de 4,4 mg/L de Solamine 129 sur la première moitié de l'année et un dosage en BWT SH 1091 de 6,1 mg/L sur la deuxième moitié.

Au cours de l'année 2021, la température de production et la productivité du réservoir du puits producteur GSUC-3 sont demeurées stables. En revanche, le rabattement a poursuivi sa dégradation amorcée à la suite du rechemisage du puits en septembre 2019. Les mesures ne montrent pas d'amorce de baisse de la cinétique de dégradation.

La dégradation de la pression de réinjection du puits GSUC-1 s'est accélérée en 2021. La baisse de l'injectivité du réservoir est vraisemblablement à l'origine de cette dégradation.

L'acidification entreprise sur le puits GSUC-2 en janvier 2021 a permis une amélioration significative de la pression d'injection. Mais rapidement, la pression d'injection a augmenté de nouveau et à fin 2021, la pression est revenue quasiment au même niveau qu'avant l'acidification.

Les dégradations des puits se traduisent par une augmentation significative de la puissance électrique de pompage et une limitation du débit géothermal.

Les groupes de pompages de production et d'injection ont donné satisfaction tout au long de l'année 2021.

5.3 TRAVAUX REALISES EN 2021

5.3.1 Puits producteur

Aucune opération entreprise depuis le rechemisage effectué en 2019.

La prochaine opération sera la diaggraphie règlementaire accompagnée d'un remplacement de la pompe exhaure en 2024, ou plus tôt en cas de panne de celle-ci.

5.3.2 Puits injecteur

Deux opérations ont eu lieu sur les puits injecteurs en 2021 :

- Acidification de GSUC2 en Janvier 2021
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en mai 2021

5.3.3 Autres travaux

Les autres travaux marquants de l'année 2021 sont les suivants :

- Travaux de dévoiement au sein de la ZAC Centre Ville, en prévision du raccordement futur du lot D
- Travaux de création d'antenne au sein de la ZAC Centre Ville, en prévision du raccordement futur du lot E
- Installation d'une détection incendie dans la centrale géothermique
- Remplacement cellule Haute Tension
- Nettoyage des plaques de l'échangeur géothermal
- Séparation rejet eau usées domestiques et eaux usées industrielles

6 CLIENTELE DESSERVIE

Le tableau ci-après présente l'ensemble des abonnés et des puissances souscrites en 2021.

N° installation	Nom installation	Puissance souscrite (kW)
5370000302	Cite Verte A	3 323
5370000303	Cité Verte B	3 669
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 585
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	702
5370000306	RPA "Cite Verte"	580
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 880
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	520
5370000309	GS "Fosse Rouge"	545
5370000311	Château de Sucy	400
5370000313	Centre Administratif	420
5370000314	Château de Haute Maison	215
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 625
5370000317	Résidence "Les Iris"	200
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	103
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	235
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	712
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	250
5370000322	Médiathèque Municipale	150
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	150
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	490
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	210

5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	530
5370000327	LES TOILES	326
5370000328	LOT A - 38 LOGEMENTS	214
5370000402	Cité Verte A Logirep	1 661
Total		26 695

7 CONDUITE ET GESTION DU RESEAU

7.1 SUIVI ENERGETIQUE

Le tableau de suivi énergétique portant sur l'année civile 2021 est visible ci-dessous :

	Géothermie			Autres sources d'énergie	
	Volume de fluide extrait	Consommation électrique liée à la géothermie	Production Géothermique	Production FOD	Production Gaz
Janvier	144 231	274	4 423	186	1 184
Février	133 511	220	3 583	192	488
Mars	146 190	243	3 982	0	35
Avril	142 933	208	3 229	0	9
Mai	114 365	167	1 903	0	237
Juin	128 127	181	471	0	0
Juillet	135 773	201	466	0	5
Août	125 273	186	465	0	1
Septembre	128 086	207	581	0	0
Octobre	135 821	228	2 373	1	26
Novembre	138 287	233	4 265	0	122
Décembre	145 068	271	4 494	0	126
Total	1 617 665	2 619	30 235	379	2 233

Nombre d'équivalent logements raccordés au réseau de chaleur	3 000
Taux de couverture (pourcentage d'énergie thermique fournie par la géothermie par rapport à l'énergie thermique totale fournie au réseau)	92%

La production de la géothermie a très bien fonctionné en 2021, permettant d'atteindre un taux de couverture de 92% malgré une rigueur climatique élevée nécessitant le recours à l'appoint au gaz.

Les consommations de gaz du janvier et mai sont liées à l'arrêt subit sur la centrale géothermique (janvier) ainsi que celui planifié pour les opérations de diagraphies règlementaires (mai) ;

Le taux de couverture de la géothermie réhaussé depuis les travaux de 2015 dans la centrale géothermique est donc toujours maintenu à un niveau élevé.

7.2 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON

Le détail des consommations par sous-station vous est présenté en **annexe 1**.

7.3 CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES

Les consommations des différentes chaufferies vous sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Chaufferie Cité Verte A (en MWh PCI entrée chaudière)												
1 084	317	44	13	213	2	4	1	0	23	144	144	1 989
Chaufferie Cité Verte B (en MWh PCI entrée chaudière)												
222	206	4	1	48	0	2	1	0	7	0	0	491
Chaufferie Fosse Rouge (en MWh PCI entrée chaudière)												
219	226	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	446
Total												
1 525	750	47	13	261	2	6	2	0	31	144	144	2 926

7.4 CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU

Les consommations d'eau pour l'année 2021 s'élèvent à 381 m3 dont 131 m3 ont servi à faire des appoints sur le réseau.

Les consommations relevés sur les compteurs pour les appoints d'eau sont visibles ci-dessous :

m3	Relèves en centrale + chaufferies Appoint
Janvier	6
Février	13
Mars	7
Avril	14
Mai	14
Juin	10
Juillet	11
Août	22
Septembre	16
Octobre	11
Novembre	3
Décembre	4
Total	131

8 EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

8.1 EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE

L'immeuble « Clos Sevigné » (39 Logements) est le premier lot livré de la ZAC Centre Ville (Lot A) aménagé par la SADEV 94 et pour laquelle une convention de raccordement a été

signée pour le raccordement de l'intégralité des lots. Sa mise en service a été réalisée le 13 Juillet 2021. Son raccordement était initialement prévu pour le second semestre 2020.

Les raccordements des lots de cette ZAC s'étale sur plusieurs années jusqu'en 2026. Certains raccordements ont nécessité de dévoyer des tronçons du réseau actuel.

8.2 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

Aucune modification apportée au contrat de concession en 2021

9 SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité des biens et des personnes est, depuis toujours, un objectif majeur pour SOGESUB.

L'engagement et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont nécessaire pour parvenir à notre objectif ultime : le « **zéro accident** ».

Les indicateurs de suivis de manière continue sont :

- ➡ Le taux de fréquence (TF) qui permet de suivre l'évolution des accidents avec arrêt,
- ➡ Le taux de gravité (TG) qui reflète le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à un tel accident.

Ils se calculent de la manière suivante :

$$TF = \frac{\text{Nombre d' AT avec arrêt}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000000$$

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d' arrêts}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000$$

Aucun collaborateur travaillant pour SOGESUB n'a eu d'accident de travail au cours de l'année 2021 :

2021	TF	TG
SOGESUB	0	0

10 EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

10.1 CONTINUITE DU SERVICE

L'année 2021 s'est déroulée sans incident majeur.

Un arrêt de production géothermique (163h soit environ 7j) a été subit suite à un échauffement du transformateur de la pompe exhause. L'incident a nécessité l'installation

de ventilateurs en convection forcée et s'est avéré sans conséquence pour les livraisons de chauffage et d'eau chaude sanitaire, qui ont pu être assurées de manière continue.

10.2 ENVIRONNEMENT

L'atteinte d'un taux de couverture supérieur de 92% a permis d'éviter l'utilisation de combustible fossile à hauteur de 27 GWh, ce qui représente la circulation évitée d'environ 3200 véhicules par an.

Le contenu CO2 du réseau pour l'année 2021 est de **0,019 kg de CO₂/kWh vendu**.

10.3 CONTROLES REGLEMENTAIRES

La réglementation impose différents types de contrôles réglementaires (en fonctionnement, à l'arrêt, etc.), sur plusieurs équipements de la chaufferie, notamment les installations électriques ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie.

L'ensemble des derniers contrôles périodiques effectués sur les équipements en chaufferie se trouve en **annexe 2**.

La DRIEAT est venue inspecter la centrale géothermique de la DSP en novembre 2021 ; A cette occasion, elle a indiqué :

« Le titulaire doit délimiter une zone autour des têtes de puits à l'intérieur de laquelle les risques inhérents à d'éventuelles ruptures d'équipements sont susceptibles de donner lieu à des fuites incontrôlées de fluide géothermal à une température pouvant occasionner des brûlures aux personnes.

Il doit la délimiter par des dispositifs appropriés interdisant l'accès à cette zone à toute personne non autorisée. Le titulaire procède de même lors de travaux.

Ce point a déjà fait l'objet de constat en 2013 et 2017. Les plates-formes d'accès au tête de puits sont situées sur un lieu où le stationnement de véhicules est possible. Aucune signalisation ni mesure physique n'empêche le stationnement ou la circulation de véhicules sur les platesformes.

Des dispositions simples peuvent être mises en place. Compte-tenu de la récurrence de ce constat, des actions de mise en conformité sont donc attendues rapidement, afin également de garantir l'accès aux têtes de puits en cas de nécessité d'intervention. »

Il conviendra donc de trouver une solution avec l'architecte de la Ville afin de réaliser les prescriptions de la DRIEAT après le départ du marché temporaire.

11 POLITIQUE DE COMMUNICATION

11.1 INFORMATIONS AUX USAGERS

Dans le cadre de nos opérations de maintenance programmée, nous prévenons les abonnés par mail en indiquant l'objet et les dates de la coupure que nous cherchons à réduire au maximum.

Dans le cas d'interruption non programmée, nous nous efforçons de prévenir les abonnés par mail et de relayer l'information sur notre site internet : <https://www.rezomee.fr/reseau-chaaleur-sucy/>

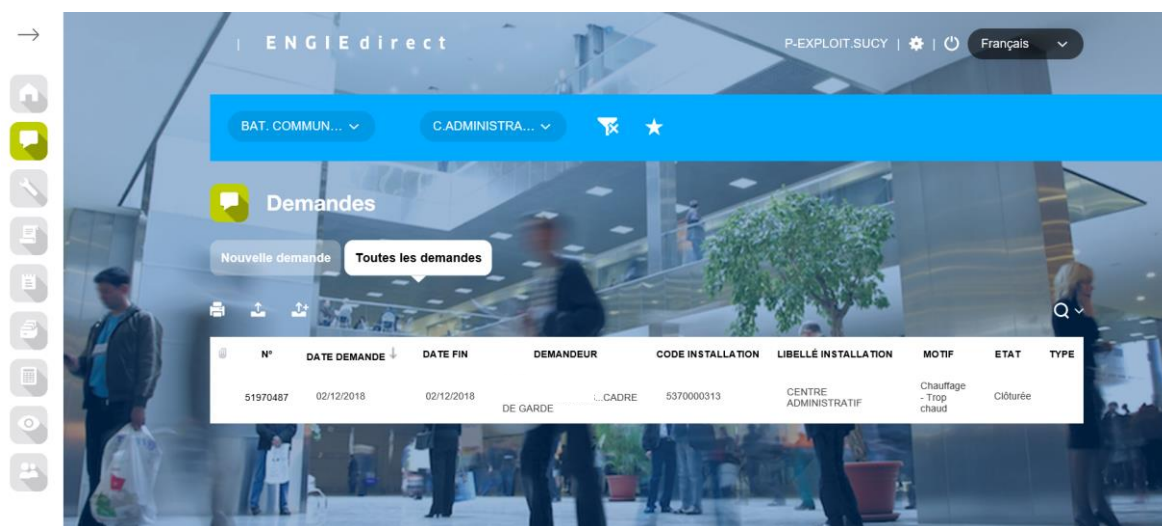
11.2 TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une plateforme d'appels est mise à disposition des usagers pour recevoir leur demande de dépannage, s'assurer de la prise en charge de la réclamation par un technicien et tracer la réclamation dans un outil informatique.

Le numéro de téléphone pour ces demandes est le 0 811 20 20 24, accessible 24h/24, 7j/7.

Il a été proposé aux abonnés qui le souhaitent un accès à un espace client dédié via la plateforme ENGIE Direct : cette plateforme permet de consulter les factures et de réaliser des demandes d'intervention en ligne, sans passer par le numéro d'appel.

L'interface utilisateur de la plateforme ENGIE Direct est la suivante :



12 COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

12.1 ANALYSE DU BILAN

Le bilan fiscal est présenté en **annexe 10**.

12.1.1 Analyse de l'actif

Immobilisations

Les immobilisations de SOGESUB sont comptabilisées pour un montant brut de 11 681 k€. Le détail des immobilisations est présenté **en annexe 3**.

Stocks

Cette rubrique correspond à la valorisation du stock de fioul qui s'élève à fin décembre à 34 k€.

Créances

Ce poste comprend les éléments suivants :

- Créances clients pour un montant de 541 k€
- Autres créances : créances sur l'état et autres collectivités Publiques (TVA, dégrèvements à prévoir) : 143 k€

12.1.2 Analyse du passif

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève pour l'année 2021 à – 4 602 k€, en baisse de 634 k€ par rapport à l'année 2020 en raison du résultat de l'exercice.

Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

Ce poste reprend principalement le montant du financement mis en place au cours de l'exercice 2010 pour un montant initial de 5 855 k€ (1 629 k€ pour 2020).

12.2 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation vous est présenté en **annexe 4**.

12.2.1 Principes adoptés pour la constitution des provisions et des reprises

Préambule

La comptabilité de la société SOGESUB est tenue dans un outil comptable et de gestion commune à toutes les entités qui composent la société Engie Energie Services. Les arrêtés des comptes sont réalisés trimestriellement et en milieu de mois afin de répondre aux délais fixés par le Groupe Engie pour la consolidation de toutes ses entités. Aussi, pour chaque arrêté des comptes l'ensemble des charges et des produits du mois en cours est estimé.

Energie

Les produits et les charges du mois d'arrêté des comptes sont estimés (factures à établir ou à recevoir) sur la base de la consommation théorique du mois (modélisation des consommations) ramené au nombre de degrés jour.

Exploitation

Chacun des postes de produits et de charges d'exploitation sont estimés en 12^{ème}. Pour les charges qui couvrent deux exercices (ex : assurances du 01/07/N à 30/06/N+1), des régularisations de type charges constatées d'avance ou produits constatés d'avance sont comptabilisées.

Garantie totale

Un logiciel dédié permet le calcul des dotations et reprises GER. Le plan de dépenses GER qui a été fixé dans le contrat de concession est renseigné dans le système. A chaque exercice les dotations sont constituées annuellement à partir du rapport entre le montant cumulé des dépenses du plan et la durée de la concession. Les dépenses GER comptabilisées chaque année entraînent une reprise à hauteur du montant enregistré selon le disponible de provision.

L'inventaire complet des dépenses a été révisé début 2018 permettant de revoir l'ensemble des provisions.

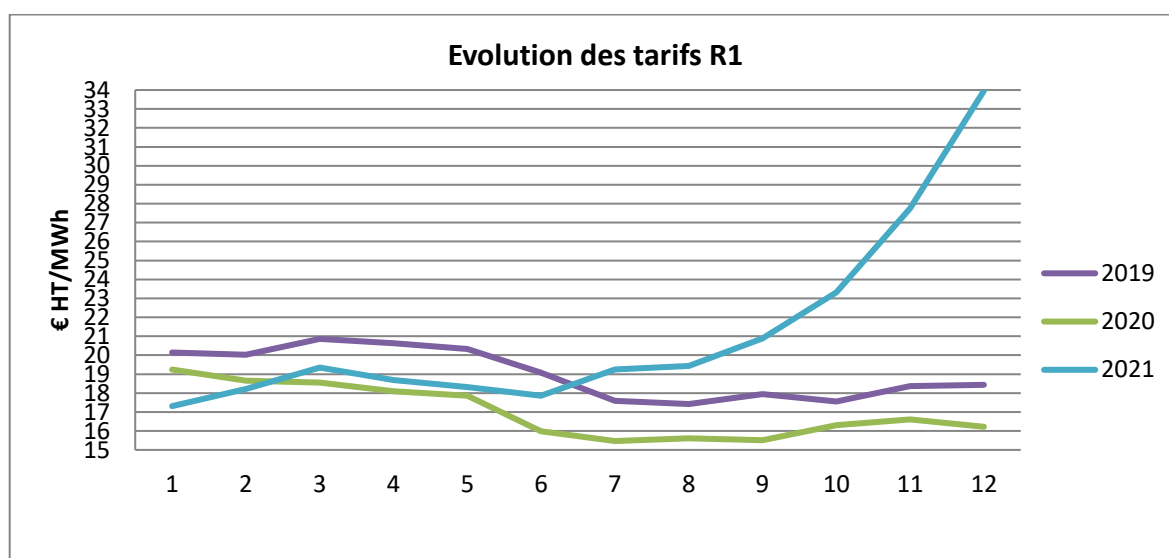
12.2.2 Produits d'exploitation

Ventes R1 et R2

Pour l'exercice 2021, le chiffre d'affaires issu de la facturation aux abonnés s'élève à **2119 k€ HT** répartis comme suit :

- **R1 : 724 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 23,50 € HT/MWh contre 17,42 € HT/MWh en 2020, soit une hausse de 35%, liée à la très forte hausse des indices et notamment celui du Gaz qui s'établissait à un niveau trois plus élevé en Décembre qu'en Janvier 2021. L'évolution du R1 sur les 3 derniers exercices figure ci-dessous :



Face à cette hausse des prix du gaz, l'Etat a mis en place un dispositif de bouclier tarifaire, en faveur de l'habitat collectif résidentiel. Il se décline au travers du décret n°2022-514 du 10 Avril 2022. ENGIE Solutions et sa filiale SOGESUB accompagnent le déploiement de ce dispositif via une plateforme dédiée <https://engiesolutions-demandecomensation.fr>

Cette compensation sera établie sur les facturations de la période s'étirant du 1er novembre 2021 au 30 juin 2022.

- **R2 : 1 395 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 52,26 € HT/kW contre 51,33 € HT/kW sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,8 % due aux évolutions des indices.

Le prix moyen des redevances R1 et R2 pour chaque abonné est présenté en **annexe 6**. L'évolution des indices et des tarifs est visible en **annexe 9**.

Le prix moyen de vente de la chaleur aux abonnés est sur cet exercice de **68,77 € HT/MWh**, soit **72,55 € TTC/MWh**. **Le prix moyen est en baisse de -2,9% par rapport à l'exercice précédent.**

En effet, malgré la hausse du R1 Moyen, la rigueur climatique élevée a impacté une consommation plus élevée, réduisant le poids du R2 dans le prix moyen constaté et donc une baisse de ce dernier.

Reprises sur provisions GER

Le montant des reprises de provisions GER pour l'exercice 2021 s'élève à 90 k€.

Autres produits

Ce poste représente les droits de raccordement lissés sur la durée de la DSP. Il s'élève à 107k€ pour l'exercice 2021 en légère hausse de 9% par rapport à 2020.

Travaux

Ce poste représente les produits liés aux travaux, en attendant la mise en immobilisation et le lissage des droits de raccordement. Ce poste est donc compensé par le montant « charges travaux » pour le même montant. Il s'élève à 74 k€ pour 2021.

12.2.3 Charges d'exploitation

Energie primaire

L'exercice 2021 présente par rapport à 2020 une hausse de 81% des charges d'énergie primaire liée à la rigueur climatique forte et à la forte hausse du prix des énergies constatée à partir du dernier trimestre.

Eau et produits de traitement

Les consommations d'eau et de traitement d'eau sont stables par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, les dépenses de produit inhibiteur de corrosion sont en hausse du fait d'un changement de produit opéré en cours d'année, lequel est unitairement plus coûteux au litre et nécessite également une plus forte concentration à injecter.

Sous-traitance

Une convention d'exploitation a été établie entre SOGESUB et ENGIE Réseaux dans laquelle Engie Réseaux gère l'exploitation en mettant du personnel d'exploitation, avec leurs véhicules, leurs téléphones, leurs outils de base et équipements de protection individuelle. Les autres prestations sont gérées par SOGESUB.

GER dépenses réelles

Pour l'exercice 2021, le montant des dépenses GER s'élève à **179 k€**.

Il est à noter les dépenses suivantes majeures impactant l'exercice (certains chantiers s'étalent sur plusieurs années car les factures des fournisseurs et prestataires sont envoyées avec beaucoup de retard) :

- Installation d'une détection incendie dans la centrale géothermique : 15 k€
- Remplacement cellule Haute Tension : 10 k€

- Acidification puits GSUC 2 : 24 k€
- Diagraphies puits GSUC 1 et GSUC 2 : 42 k€
- Séparation rejet eau usées domestiques et eaux usées industrielles : 9 k€

Le détail des dépenses est présenté en **annexe 7**.

Le bilan des dépenses et de l'alimentation du compte de Garantie et Entretien Renouvellement est repris dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE	DEPENSES				RECETTE			SOLDE		SOLDE CUMULE
	P3/1 GE	P3/2 RN	Remboursement assurances	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	
2006										495 000
2007	125 179	126 669		251 848	28 188	60 848	89 036	-96 991	-65 821	332 188
2008	196 247	563 774		760 021	29 583	63 189	92 772	-166 664	-500 585	-335 061
2009	42 465	476 184		518 649	32 095	61 732	93 827	-10 370	-414 452	-759 883
2010	12 962	86 948		99 910	32 958	62 437	95 395	19 996	-24 511	-764 398
2011	4 242	39 928		44 170	33 300	63 182	96 482	29 058	23 254	-712 086
2012	19 875	61 639		81 514	36 191	64 751	100 942	16 316	3 112	-692 658
2013	3 959	573 726		577 685	36 309	65 400	101 709	32 350	-508 326	-1 168 634
2014	372 132	86 500	-100 000	358 632	34 396	64 822	99 218	-237 736	-21 678	-1 428 048
2015	12 839	440 028	-143 859	309 008	36 884	63 823	100 707	167 904	-376 205	-1 636 349
2016	49 617	187 593	-336 510	-99 300	36 414	63 083	99 497	323 307	-124 510	-1 437 553
2017	524 034	376 140	-525 556	374 618	37 048	63 870	100 918	38 570	-312 270	-1 711 252
2018	1 247 859	652 064	-281 911	1 618 012	37 832	65 909	103 741	-928 116	-586 155	-3 225 524
2019	56 561	1 433 286	-349 423	1 140 424	38 335	66 785	105 120	331 197	-1 366 501	-4 260 828
2020	26 544	315 835	-676 799	-334 420	39 012	67 965	106 977	12 468	428 929	-3 819 430
2021	925	177 794		178 719	40 038	69 752	109 790	39 113	-108 042	-3 888 360
Total	2 695 440	5 598 109	-2 414 058	5 879 491	528 582	967 549	1 496 131	-429 599	-3 953 761	-3 888 360

Le compte P3/1 dit de Gros Entretien est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 2,87%

Le compte P3/2 dit de Renouvellement est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 5%

Le solde de la DSP précédente, tel qu'acté dans la DSP est 495 000€.

Il apparaît que le solde du compte est négatif depuis 2008.

Le rechemisage du puits producteur en 2019 a marqué la fin des grosses dépenses sur les puits, mais le solde négatif ne pourra pas être rattrapé d'ici la fin de la DSP.

Assurances

Le montant des primes d'assurances annuelles s'élève, pour l'exercice 2021, à **21 k€**, dont 16 k€ pour la SAF Environnement.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont facturées par Engie Réseaux selon les modalités du contrat d'exploitation. Le coût de la mise à disposition du personnel Engie Réseaux pour l'exploitation s'élève à **182 k€** pour l'exercice 2021.

L'équipe opérationnelle en place pour l'année 2021 a été la suivante :

- Mohamed Boukhriss : Responsable d'Equipe d'Exploitation

- Kévin ANTUNES : contremaître
- Marcus Montresor : technicien
- Donatien KOUASSI : technicien

Deux personnes interviennent en soutien de l'équipe sur les sujets d'efficacité énergétique, de suivi règlementaire, de ressources humaines, de gestion de travaux, de gestion du contrat, de relationnel client :

Marc SALINESI : ingénieur d'exploitation jusque décembre 2021 (puis Badr DIDI par la suite)

Mathilde ROUX-DRESSEN : Responsable de Département jusque novembre 2021 (puis Johan DUMAINE par la suite)

Redevance versée à la collectivité

La redevance ville a été, pour l'exercice 2021, d'un montant de **35 k€** (annexe 8).

Amortissement de caducité

La non homologation du protocole portant avenant 4 a pour conséquence de revoir la chronique des amortissements pour l'exercice 2019 et les exercices suivants. Les charges d'amortissement valent **845 k€** sur l'exercice. Le tableau des amortissements est présenté en annexe 3. La hausse des amortissements par rapport à l'exercice précédent s'explique par la mise en immobilisation des investissements réalisées pour le raccordement de la résidence Clos Sévigné.

Dotations aux provisions pour renouvellement

Une reprise de provisions de GER de 71 k€ a été réalisée sur l'exercice au titre de la dotation calculée sur la base du plan de dépenses.

Années	Dotations	Reprises	Solde des Dotations et Reprises
2006			330 674
2007	60 848	110 936	280 586
2008	63 189	304 387	39 388
2009	61 732	99 344	1 776
2010	62 437	60 993	3 220
2011	63 182	18 922	47 480
2012	64 751	76 556	35 675
2013 (1)	65 400	101 075	0
2014 (2)	64 822	50 175	14 647
2015	63 823	63 823	14 647
2016	63 083	78 425	-695
2017	63 870	13 168	50 007
2018	60 262	98 452	11 817
2019	53 643	39 401	26 059
2020	53 525	37 425	42 159
2021	55 313	71 068	26 405

Dotations aux amortissements industriels (Impairment)

En 2021, les Commissaires aux Comptes ont demandé que les capitaux de SOGESUB soient dépréciés en raison de l'absence d'équilibre entre les investissements réalisés et le résultat de la DSP qui est largement déficitaire.

Il en résulte une perte financière de **580 000€ (impairment)** en 2021, mais en contrepartie de laquelle une économie d'amortissement de 193 333€ aura lieu tous les ans (à partir de l'exercice 2022) jusqu'à la fin de la DSP.

L'opération est donc neutre sur la durée du contrat.

Frais de fonctionnement :

Ce poste s'élève à **162 k€** prend en compte les éléments suivants :

- Frais de siège :
Ces frais correspondent à l'assistance administrative et technique apportée par la société Engie Réseaux à sa filiale SOGESUB dans le cadre d'une convention ad hoc
- Frais généraux :
Ce poste prend en compte principalement des charges d'honoraires de commissaires aux comptes et d'avocats et de cotisations FEDENE.
- Impôts & Taxes (hors IS) dont la CET

Résultat financier

Les charges financières correspondent d'une part aux intérêts de compte courant facturés par Engie Réseaux au titre de la convention de trésorerie établie avec SOGESUB, et d'autre part, aux charges d'intérêt du financement mis en place en 2010.

12.2.4 Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt en fin d'exercice 2021 est de **-553 k€**.

Ce résultat est négatif, essentiellement du fait de l'impairment réalisé à hauteur de 580k€ sur l'exercice. Sans cette opération, le résultat aurait été très légèrement positif (+27k€).

Le résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP en 2008 est de **-4 560 k€**, comme précisé en annexe 5. Les ventes cumulées s'élèvent à 24 871k€. Ainsi, le ratio résultat cumulé sur ventes cumulées vaut -18%, démontrant le déséquilibre économique de la délégation de service public. Ce déséquilibre a augmenté depuis l'année 2018. Il ne pourra se résorber d'ici la fin du contrat en l'état actuel des choses.

12.3 NOTE COMPLÉMENTAIRE

12.3.1 Convention d'exploitation déléguée

Une convention d'exploitation déléguée a été signée entre SOGESUB et Engie Réseaux. SOGESUB a confié à Engie Réseaux l'exploitation opérationnelle du Réseau (Production et

distribution de chaleur) et la gestion de l'activité couvrant l'ensemble des services supports à l'exploitation et à son fonctionnement.

Ainsi Engie Réseaux met à disposition le personnel nécessaire à l'exploitation et son encadrement, avec frais de véhicules, de téléphones, d'astreintes, d'outils classiques et d'EPI.

Ce contrat est actualisé trimestriellement lors de chaque facturation selon la formule d'indexation contractuelle.

12.3.2 Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie a été établie avec Engie Energie Services qui prévoit des frais/produits financiers découlant des besoins ou excédants de trésorerie de SOGESUB.

Les sommes portées au compte courant sont productrices d'intérêts sur la base du taux de rémunération bancaire EONIA +/- 0,15%.

Le taux EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

12.4 SYNTHÈSE

Dans la continuité de 2020, l'année 2021 confirme la pérennité de l'exploitation avec une année sans incident notoire, ce qui montre que les investissements effectués et le renforcement de l'équipe a porté ses fruits. L'exercice est marqué par une couverture de la géothermie toujours très élevée malgré une rigueur climatique plus forte qu'à l'accoutumée, ce qui témoigne de l'engagement des équipes pour valoriser au mieux cette ressource renouvelable et locale.

Les comptes de l'année 2021 sont particulièrement négatifs du fait d'une opération de dépréciation des actifs réalisée à hauteur de 580k€ illustrant l'absence d'équilibre entre les investissements réalisés et le résultat de la DSP qui est largement déficitaire. Le résultat cumulé sur la durée du contrat est donc toujours largement négatif, à -4,6 M€.

Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison

N° installation	Nom installation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
5370000302	CITE VERTE A	573	429	413	335	253	75	73	71	75	245	405	458	3 405
5370000303	CITE VERTE B	766	536	557	381	293	75	72	70	74	291	550	570	4 235
5370000304	RES LES MONROIS	444	312	301	240	156				19	189	329	335	2 325
5370000305	JARDINS DE SUCY	166	121	118	98	66	19	19	18	18	79	131	135	988
5370000306	RPA CITE VERTE	188	139	133	113	86	14	14	15	16	91	142	146	1 097
5370000307	FOSSÉ ROUGE	1 747	1 255	1 188	952	536				75	699	1 359	1 424	9 235
5370000308	GS CITE VERTE	100	68	58	43	30	5	4	3	4	25	64	71	475
5370000309	GS FOSSE ROUGE	82	64	61	38	15					18	69	55	402
5370000311	CHATEAU	42	31	30	24	14					14	31	33	219
5370000313	C.A.D.M.I.N.I.S.T.R.A.T.I.F	34	22	18	13	5					6	19	20	137
5370000314	HAUTE MAISON	21	15	11	9	5					6	13	15	95
5370000316	RES VAL DE MARN	362	261	249	203	148	46	45	45	47	165	270	286	2 127
5370000317	RES LES IRIS	46	32	29	20	14	2	1	2	3	17	32	33	231
5370000318	SYMPHONIE A	25	13	14	9	4					3	14	16	98
5370000319	SYMPHONIE B-C	53	38	37	20	13					12	35	39	247
5370000320	CLOS PACY	225	160	151	123	59	35	36	35	36	96	156	179	1 291
5370000321	SALE POIRIER	35	24	21	16	13					10	25	27	171
5370000322	MEDIA THEQUE	45	29	24	19	12					8	22	25	184
5370000323	FOYER DELAYAT	21	13	9	5	2					2	11	12	75
5370000324	BATS A-B-C-D	95	66	60	46	34	18	16	18	18	37	67	74	549
5370000325	BATS E-F	45	34	31	24	17	7	6	6	6	20	33	37	266
5370000326	JARDINS V.GOGH	109	77	74	62	41	15	15	16	17	44	80	86	636
5370000327	LES TOILES	93	66	65	52	32	13	12	13	13	30	61	67	517
5370000328	LOT A - 38 LOGEMENTS										12	30	38	109
5370000402	CVA LOGIREP	286	215	207	167	127	37	37	36	37	123	202	229	1 703
	Total	5 603	4 020	3 859	3 012	1 975	361	358	361	466	2 242	4 150	4 410	30 817

Annexe 2 Suivi des visites réglementaires

Périodicité	Désignation	DATE
A	Verification des extincteurs	déc-21
A	Vérification des moyens des accès en hauteur et appareils de levage	janv-22
BOUCLE GEOTHERMALE		
5A	Diagraphie puits producteur quinquennale	août-19
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy2	mai-21
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy1	mai-21
ENVIRONNEMENT		
A	Contrôle des centrales de détection CVA/CVB	sept-21
A	Contrôle centrale détection H2S Géo	sept-21
2A	Contrôle periodique des installations de combustion cite verte B	juin-20
2A	Contrôle periodique des installations de combustion cite verte A	juin-20
2A	Contrôle periodique des installations de combustion fosse rouge	juin-20
3A	Contrôle des émissions sonores	févr-18
3A	Contrôle des rejets aqueux	avr-21
A	Ramonage des chaudières	oct-21
ELECTRICITE		
A	Vérification conformités electriques Centrale	déc-21
A	Vérification conformités electriques fosse rouge	déc-21
A	Vérification conformités electriques cité verte B	déc-21
A	Vérification conformités electriques cité verte A	janv-21

Annexe 3 Tableau des immobilisations et des amortissements

Designation de l'immobilisation	CAP début ex	Val cpt début	Amo début ex	Entrée	Sortie	Transfert	Amort exercice	Val compt fin ex	CAP fin ex	CAP actuels
NOUVEAU PUIT DE GEOTHERMIE	6 713 764,17	1 864 934,46	-4 848 829,71	0,00	0,00	0,00	-466 233,62	-5 315 063,33	1 398 700,84	6 136 764,17
RACCORDEMENT MAISON DE RETRAITE AU RESEAU GEOTHERM	6 536,78	1 933,95	-4 602,83	0,00	0,00	0,00	-483,49	-5 086,32	1 450,46	6 536,78
RACCORDEMENT RESIDENCE GTC VAL DE MANNE	170 637,99	60 835,33	-109 802,26	0,00	0,00	0,00	-15 208,83	-125 011,09	45 626,50	170 637,99
POSE CLOTURE GRILLAGE	11 746,00	3 759,24	-7 986,76	0,00	0,00	0,00	-941,10	-8 927,86	2 818,14	11 746,00
RACCORDEMENT RESIDENCE SWAPHONIE LOT A SUCY EST	133 936,00	38 983,45	-94 952,55	0,00	0,00	0,00	-12 772,85	-107 725,40	26 210,60	133 936,00
RACCORDEMENT RESIDENCE SWAPHONIE LOT B&C SUCY	71 816,00	20 937,02	-50 878,98	0,00	0,00	0,00	-6 859,98	-57 738,96	14 077,04	71 816,00
RACCORDEMENT RESIDENCE LES IRIS SUCY EST	87 950,00	26 549,98	-61 400,02	0,00	0,00	0,00	-8 485,76	-69 885,78	18 064,22	87 950,00
CHAUFFERIE CITE VERTE B	397 011,29	128 661,08	-268 350,21	0,00	0,00	0,00	-32 165,27	-300 515,48	96 495,81	397 011,29
RACCORDEMENT DU CLOS DE PACY	122 290,75	39 836,86	-82 453,89	0,00	0,00	0,00	-9 959,22	-92 413,11	29 877,64	122 290,75
RACCORDEMENT MAISON DES SENIORS	10 188,41	3 301,82	-6 886,59	0,00	0,00	0,00	-835,46	-7 722,05	2 476,36	10 188,41
RESEAU ANTENNE PRINCIPALE EXT SUCY OUEST	496 893,78	161 839,53	-335 054,25	0,00	0,00	0,00	-40 459,88	-375 514,13	121 379,65	496 893,78
RESEAU MEDAETHERQUE SOUS STATION SUCY OUEST	8 686,41	2 815,03	-5 871,38	0,00	0,00	0,00	-703,76	-6 575,14	2 111,27	8 686,41
RESEAU JEAN MARIE POIRIER SOUS STATION SUCY OUEST	13 260,41	4 297,37	-8 963,04	0,00	0,00	0,00	-1 074,34	-10 037,38	3 223,03	13 260,41
REHABILITATION DU Puits GEOTHERMIQUE INJECTEUR	1 340 763,76	462 019,03	-878 744,73	0,00	0,00	0,00	-115 504,76	-994 249,49	346 514,27	1 340 763,76
CREATION ET MER DEBIT METRE GEOTHERMAL PUIS N°2	9 157,55	3 707,77	-5 449,78	0,00	0,00	0,00	-927,58	-6 377,36	2 780,19	9 157,55
MISE EN CONFORMITE CUVES FIOUL	42 438,18	15 717,83	-26 720,35	0,00	0,00	0,00	-3 929,46	-30 649,81	11 788,37	42 438,18
MEP NOUVELLE GTC	12 386,12	5 004,50	-7 381,62	0,00	0,00	0,00	-1 251,13	-8 632,75	3 753,37	12 386,12
ADAPTATION VANNE Puits INJECTEUR	22 675,00	9 201,88	-13 473,12	0,00	0,00	0,00	-2 632,20	-16 105,32	6 569,68	22 675,00
RACCORDEMENT SOUS STATIONS A ET F	4 442,00	1 905,47	-2 536,53	0,00	0,00	0,00	-476,69	-3 013,22	1 428,78	4 442,00
ADAPTATION SOUS STATIONS A ET F	190 269,41	83 643,48	-106 625,93	0,00	0,00	0,00	-20 925,20	-127 551,13	62 718,28	190 269,41
CUIVAGE Puits SUCY ET SUCY 2	341 295,21	129 680,49	-211 614,72	0,00	0,00	0,00	-33 054,04	-244 668,76	96 626,45	341 295,21
RENOUVELATION CENTRALE DE GEOTHERMIE	1 205 159,29	582 745,42	-622 413,87	0,00	0,00	0,00	-145 686,36	-768 100,23	437 059,06	1 205 159,29
MATERIEL ISOLANTS SUR ECHANGEURS	9 165,00	4 525,93	-4 639,07	0,00	0,00	0,00	-1 131,48	-5 770,55	3 394,45	9 165,00
SOUS STATION VAN GOGH	90 854,00	49 444,42	-41 409,58	0,00	0,00	0,00	-12 361,11	-53 770,69	37 083,31	90 854,00
ECHANGEURS	32 695,00	0,00	-32 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 695,00	0,00	32 695,00
TUBE AGER 10/07/1989	21 279,00	0,00	-21 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 279,00	0,00	21 279,00
SOUS STATION 01/09/1987	4 565,61	0,00	-4 565,61	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 565,61	0,00	4 565,61
SOUS STATION LES TOILES	108 975,50	87 180,40	-21 795,10	0,00	0,00	0,00	-21 795,10	-43 990,20	65 385,30	108 975,50
RAC CLOS SEVIGNE CH 2868498	0,00	0,00	0,00	74 198,50	0,00	0,00	-9 986,03	-9 986,03	64 212,47	74 198,50
	11 680 639,22	3 793 461,74	-7 887 376,48	74 198,50	0,00	0,00	-965 634,70	-8 983 211,18	2 901 922,54	11 755 036,72

Annexe 4 Compte d'exploitation

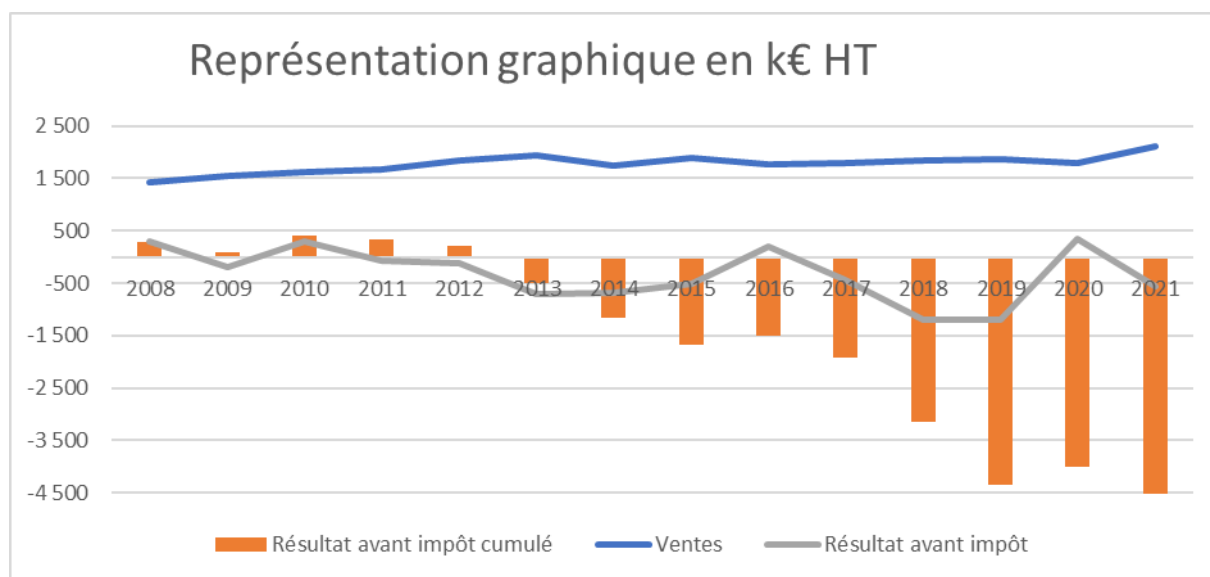
	2019	2020	2021	Ecart 2020/ 2021
Produits				
Ventes R1	529	443	724	63%
Nb de MWh vendus	26 294	25 439	30 817	21%
Prix moyen R1 € HT/MWh	20,11	17,42	23,50	35%
Ventes R2	1 336	1 359	1 395	3%
Nb de kW souscrits	26 155	26 481	26 695	1%
Prix moyen R2 € HT/kW	51,07	51,33	52,26	2%
Sous-total ventes	1 865	1 803	2 119	18%
Reprise de prov. GER et clients douteux	115	37	90	140%
Autres produits	345	98	107	9%
Travaux	93	109	74	-32%
Total Produits	2 418	2 047	2 390	17%
Charges d'exploitation				
Energie primaire	-376	-214	-387	81%
Achat d'électricité géothermie	-151	-155	-209	34%
Qté (MWhé)	2 027	2 231	2 928	31%
Achat de gaz	-193	-32	-130	304%
Qté (MWh PCS)	3 311	453	2 233	393%
Achat de FOD	-2	-2	-13	582%
Qté (MWh PCI)	20	27	379	1326%
Achat d'électricité chaufferies	-30	-24	-35	43%
Qté (MWhé)	237	208	219	5%
Régul. exercices antérieurs				
Eau et produits de traitement	-31	-42	-56	34%
Eau et traitement d'eau	-15	-8	-7	-16%
Inhibiteur de corrosion	-16	-34	-49	47%
Fournitures	-65	-24	-30	24%
Sous-traitance	-62	-103	-104	1%
Ramonages	-6	-6	-7	13%
Contrôle install. électriques				
Contrôle install. thermiques	-8			
Compteurs d'énergie	-4	-4	-3	-36%
Extincteurs	-6	-3	-3	15%
Contrôles réglementaires		-22	-16	-27%
Traitement de l'annuaire				
Entretien chambres à vannes				
GTC				
Sous-traitance géothermie	-28	-30	-30	0%
Autre sous-traitance	0	-29	-34	17%
Géoréseaux	-5	-4	-7	93%
Déchets				
26300 Télécommunication	-4	-5	-4	-24%
GER Dépenses réelles	-1 648	333	-179	-154%
GE				
RN		-		

Assurances	-23	-20	-21	6%
SAF	-16	-16	-16	0%
RC + PE + BM	-7	-5	-6	28%
Autres charges (dont travaux)	-4	-109	-74	-32%
Charges de personnel	-177	-179	-182	1%
Rémunération du personnel	-118	-120	-121	1%
Charges sociales	-59	-60	-61	1%
Renfort en interim				
Charges de gestion courante	-34	-37	-41	12%
Redev. d'occup. domaine public	-34	-34	-35	4%
Redevance pour frais de contrôle				
Autres charges	0	-2	-5	121%
Dotation aux amortissements et provisions	-872	-888	-1 480	67%
Amortissement de caducité	-818	-835	-845	1%
Dotation aux amort. industriels	0	0	-580	
Dotations aux provisions pour GE	0	0	0	
Dotations aux provisions pour RN	-54	-54	-55	3%
Autres dotations aux provisions	0	0	0	
Total Charges	-3 291	-1 284	-2 554	99%
Marge Brute	-873	763	-164	-121%
Frais de siège	-115	-117	-118	1%
Assistance technique	-37	-37	-37	0%
Assistance administrative	-78	-80	-81	2%
Frais généraux	-16	-12	-14	18%
Frais de comm. et d'information des usagers				
Taxe professionnelle				
Autres impôts	-1	-46	-29	-36%
Total Frais Généraux	-133	-175	-162	-7%
Résultat d'exploitation	-1 006	588	-326	-155%
Produits financiers				
Charges financières	-192	-253	-227	-10%
Résultat avant impôts	-1 197	335	-553	-265%
IS (34,43%)				
Participation salariés				
Résultat net	-1 197	335	-553	-265%

Annexe 5 Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP

k€ HT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ventes	1 415	1 551	1 624	1 663	1 849	1 930	1 753
Résultat avant impôt	294	-195	302	-76	-110	-717	-672
Ventes cumulées	1 415	2 966	4 590	6 253	8 102	10 032	11 785
Résultat avant impôt cumulé	294	99	401	325	215	-502	-1 174

k€ HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ventes	1 889	1 777	1 796	1 837	1 865	1 803	2 119
Résultat avant impôt	-512	191	-439	-1 211	-1 197	335	-553
Ventes cumulées	13 674	15 451	17 247	19 084	20 949	22 752	24 871
Résultat avant impôt cumulé	-1 686	-1 495	-1 934	-3 145	-4 343	-4 007	-4 560



Annexe 6 Tarifs par abonné

N° installation	Nom installation	R1			R2			Total		
		Conso en MWh	CA en € HT	PU moyen (€ HT/MWh)	PS en kW	CA en € HT	PU moyen (€ HT/kW)	CA en € HT	PU moyen (€ HT/MWh)	PU moyen (€ TTC/MWh)
5370000302	AFUL Cité Verte A	3 405	89 971,07 €	26,42 €	3 323	174 394,10 €	52,48 €	264 365,17 €	77,63 €	81,90 €
5370000303	AFUL Cité Verte B	4 235	100 498,71 €	23,73 €	3 669	192 552,49 €	52,48 €	293 051,20 €	69,20 €	73,00 €
5370000304	Résidence "Les Monrois"	2 325	52 967,35 €	22,78 €	1 585	83 182,25 €	52,48 €	136 149,60 €	58,56 €	61,78 €
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucey"	988	22 374,58 €	22,65 €	702	36 841,60 €	52,48 €	59 216,18 €	59,94 €	63,23 €
5370000306	RPA "Cité Verte"	1 097	24 748,47 €	22,56 €	580	30 438,93 €	52,48 €	55 187,40 €	50,31 €	53,07 €
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	9 235	218 071,54 €	23,61 €	7 880	413 549,62 €	52,48 €	631 621,16 €	68,39 €	72,16 €
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	475	10 750,94 €	22,63 €	520	27 290,08 €	52,48 €	38 041,02 €	80,09 €	84,49 €
5370000309	GS "Fosse Rouge"	402	9 148,19 €	22,76 €	545	28 602,11 €	52,48 €	37 750,30 €	93,91 €	99,07 €
5370000311	Château de Sucey	219	4 989,34 €	22,78 €	400	20 992,37 €	52,48 €	25 981,71 €	118,64 €	125,16 €
5370000313	Centre Administratif	137	3 084,38 €	22,51 €	420	22 041,96 €	52,48 €	25 126,34 €	183,40 €	193,49 €
5370000314	Château de Haute Maison	95	2 164,51 €	22,78 €	215	11 283,40 €	52,48 €	13 447,91 €	141,56 €	149,34 €
5370000316	Rés. Du Val de Marne	2 127	47 976,92 €	22,56 €	1 625	85 281,50 €	52,48 €	133 258,42 €	62,65 €	66,10 €
5370000317	Résidence "Les Iris"	231	5 243,62 €	22,70 €	200	10 496,18 €	52,48 €	15 739,80 €	68,14 €	71,89 €
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	98	2 229,92 €	22,75 €	103	5 405,54 €	52,48 €	7 635,46 €	77,91 €	82,20 €
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	247	5 630,07 €	22,79 €	235	12 333,00 €	52,48 €	17 963,07 €	72,72 €	76,72 €
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	1 291	29 133,29 €	22,57 €	712	37 366,40 €	52,48 €	66 499,69 €	51,51 €	54,34 €
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	171	3 911,50 €	22,87 €	250	13 120,24 €	52,48 €	17 031,74 €	99,60 €	105,08 €
5370000322	Médiathèque Municipale	184	4 082,11 €	22,19 €	150	7 872,15 €	52,48 €	11 954,26 €	64,97 €	68,54 €
5370000323	Foyer Delavay (Maison des Séniors)	75	1 699,43 €	22,66 €	150	7 872,15 €	52,48 €	9 571,58 €	127,62 €	134,64 €
5370000324	Rés. Côte Château - Bât. A/B/C/D et M	549	12 347,97 €	22,49 €	490	25 715,64 €	52,48 €	38 063,61 €	69,33 €	73,15 €
5370000325	Rés. Côte Château - Bât. E/F	266	6 008,09 €	22,59 €	210	11 021,01 €	52,48 €	17 029,10 €	64,02 €	67,54 €
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	636	14 330,05 €	22,53 €	530	27 814,88 €	52,48 €	42 144,93 €	66,27 €	69,91 €
5370000327	Rés Les Toiles	517	11 536,18 €	22,31 €	326	17 108,76 €	52,48 €	28 644,94 €	55,41 €	58,45 €
5370000328	Lot A - 38 Logements	109	3 016,63 €	27,68 €	214	5 299,83 €	24,77 €	8 316,46 €	76,30 €	80,49 €
5370000402	Cité Verte A Logirep	1 703	38 240,65 €	22,46 €	1 661	87 170,79 €	52,48 €	125 411,44 €	73,66 €	77,71 €
	Total	30 817	724 155,51 €	23,50 €	26 695	1 395 046,98 €	52,26 €	2 119 202,49 €	68,77 €	72,55 €

Installation	Reference chantier	Objet des travaux	RN/GE	Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Dépenses en € HT
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	283980	Reparation bride fibre dans chambre à vanne CVA/P20	RN	09/09/2020	09/09/2020	2 310
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2932144	Remplacement pompe relevage	RN	23/02/2021	23/02/2021	1 200
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2937093	Remplacement compneu energie non conforme	RN	07/01/2021	23/06/2021	10 386
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	2991600	CVA/P16 et CVB/P0 Pose dechalle et cross	RN	06/05/2021	11/06/2021	7 350
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2302905	WORK OVER + DIAGRAPHIE GSUC3	RN	27/02/2018	28/09/2018	1 200
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2621713	Installation d'une détection incendie à la centrale de géothermie Sucy en Brie	RN	15/10/2019	04/11/2021	15 350
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2815711	Mise en place alim mx43 dans tgbt	RN	17/08/2020	03/02/2021	690
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2833011	Reprise calorifuge sst	RN	29/09/2020	02/02/2021	2 480
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2865852	Nettoyage plaques échangeur geo	RN	24/11/2020	03/12/2020	1 985
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2900750	Filtres 400 Micron	RN	09/11/2020	03/02/2021	8 600
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2916782	Mise en place serrure barre antipanique	RN	28/01/2021	04/05/2021	1 220
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2936862	Mise en place piquage pour remplissage EF échangeur géo	RN	07/01/2021	03/02/2021	2 480
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2937182	Acidification puits GSUC2	RN	07/01/2021	16/02/2021	23 900
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2947928	Mise en conformité : Séparation relet eau usée domestique et eau usée industrielle	RN	19/01/2021	09/03/2021	9 296
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2973510	Reparation tuyauterie HS pompe puisard	RN	01/06/2021	14/06/2021	1 200
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2995831	Diagraphies GSUC1 et GSUC2	RN	18/03/2021	03/12/2021	42 259
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3173450	Remplacement cellule HT	RN	02/08/2021	07/12/2021	10 138
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2491198	Rechenisage 2019 GSUC-3	RN	25/09/2018		1 200
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2985889	Remplacement vanne Dn200 exhaure	RN	18/05/2021	18/05/2021	6 904
RESIDENCES CITE VERTE A	3220887	Mise en place coffret de protection autour AU suite declenchement intempesif + remplacement vi	RN	11/10/2021		44
RESIDENCES CITE VERTE B	2762335	Remplacement compneu E extension cvb	RN	02/04/2020	06/12/2021	90
RESIDENCES CITE VERTE B	2935019	Suppression vanne pressostatique	RN	09/03/2021	10/03/2021	2 380
RESIDENCES CITE VERTE B	2970744	* Chauffage CVBRemise en état brûleur WM/G30F emise en état brûleur* Remplacement des piéc	RN	10/05/2021	10/06/2021	2 290
RESIDENCES CITE VERTE B	2969802	Remplacement compneu energie CVA (mini prim) et CVB (chauffage)	RN	04/05/2021		2 460
RESIDENCE LES JARDINS DE SUCY	2832975	Reprise calorifuge sst	RN	29/09/2020	02/02/2021	1 500
R.P.A. CITE VERTE	2963239	Remplacement CPT E	RN	30/03/2021	23/06/2021	486
ENS IMMO FOSSE ROUGE (ASL LES MONROIS)	2886738	Remplacement VZV échangeur radiateur DN80-DN50	RN	02/12/2020	10/12/2020	3 834
GS FOSSE ROUGE	2880357	Mise en place armoire safrel	RN	24/11/2020	03/02/2021	965
RESIDENCE LE VAL DE MARNE	2855902	Remplacement cpt E	RN	26/11/2020	09/12/2020	813
RESIDENCE LE VAL DE MARNE	2843053	Mise en place regul ecs + vanne prim + remplacement vanne regul chauffage	RN	08/07/2020		565
RESIDENCE LES IRIS	3166407	Remplacement CPT E	RN	24/06/2021	08/07/2021	466
RESIDENCE SYMPHONIE A	2969921	Symphonie A, BC et CVB ECS rempl. cpt E	RN	04/05/2021	05/05/2021	3 271
RESIDENCE LE CLOS DE PACY	2846579	Mise en place filtres et deltap filtre et échangeur sur ECS 1, ECS 2, Chauffage + mise en place v	RN	28/07/2020	08/06/2021	850
BATS A-B-C-D MAISONS - CRECHE	2797968	Mise en place recup ECS-> Chauffage	GE	08/04/2020	03/02/2021	450
BATIMENTS E-F	2797971	Mise en place recup ECS->Chauffage	GE	08/04/2020	03/02/2021	475
BATIMENTS E-F	3217447	Remplacement vanne + filtre primaire allée échangeur ECS	RN	16/09/2021	07/12/2021	2 350
RESIDENCE LES JARDINS DE VAN GOGH	2832986	Reprise calorifuge sst	RN	29/09/2020	02/02/2021	850
CHANTIER DE FORAGE COFOR	2987518	GSUC3 Mise en place tuyauterie tuages tete de puis + Changement verin trappe	RN	17/03/2021	17/03/2021	4 443
TOTAL						178 719

Société de Géothermie de Sucy-en-Brie

REDEVANCE AU DELEGANT 2021
Redevance pour occupation du domaine public

a) Part fixe (base 2€ par mètre linéaire réseau)	8 298,84
b) Part variable (1% du CA R2 de 2020)	13 592,99

Redevance due à l'autorité concédante par les usagers

c) Redevance (1% du CA R2 de 2020)	13 592,99
------------------------------------	-----------

Total redevances
35 484,82
Détails calculs

- a) Formule de révision du R2

$$R2o [a + b (0,33 ICHT-IME/ICHT-IMEo + 0,17 FSD1/FSD1o + 0,50 BT40/BT40o)]$$

$$\text{Redevance fixe (3100 m/l x 2€) : } 6\,806,00$$

$$a = 0,330$$

$$b = 0,670$$

$$ICHT-IMEo = 93,71 \text{ novembre-06}$$

$$FSD1o = 111,00 \text{ novembre-06}$$

$$BT40o = 822,40 \text{ novembre-06}$$

Indices connus au	31-mars-21	Mois de Valeur	Date parution
ICHT-IME	127,80	oct.-20	08/01/2021
FSD1	134,70	févr.-21	31/03/2021
BT40	1 103,71	déc.-20	17/03/2021

Redevance "part fixe" révisée : 8 298,84

b) Chiffre d'Affaire R2 exercice 2020 :	1 359 298,74
1% du CA	13 592,99

Annexe 9 Evolution des indices et des tarifs
1. Evolution des indices utilisés dans la formule de révision des termes R1 et R2

	indices			R1énergie	R1t&c	R1
	EI	Gh	FD			
janv-21	175,97	3,56	254,43	17,10	0,21	17,31
févr-21	185,54	3,75	265,22	18,00	0,21	18,21
mars-21	192,99	4,06	283,89	19,13	0,21	19,34
avr-21	190,46	3,82	292,66	18,49	0,21	18,70
mai-21	179,16	3,89	289,15	18,11	0,21	18,32
juin-21	155,24	4,14	295,98	17,64	0,21	17,85
juil-21	155,37	4,72	305,52	19,04	0,21	19,25
août-21	141,02	5,06	313,07	19,22	0,21	19,43
sept-21	143,14	5,65	306,42	20,68	0,21	20,89
oct-21	142,48	6,68	318,11	23,10	0,21	23,31
nov-21	145,14	8,47	360,33	27,54	0,21	27,75
déc-21	160,16	10,59	361,19	33,19	0,77	33,96

	indices			R2
	ICHT-IME	FSD1	BT40	En €/kW
janv-21	127,80	130,60	111,90	51,77
févr-21	127,80	132,80	112,00	51,88
mars-21	127,80	134,70	112,10	51,98
avr-21	128,50	136,60	112,20	52,14
mai-21	128,50	137,10	112,70	52,24
juin-21	128,50	137,60	113,00	52,31
juil-21	128,70	137,60	113,20	52,36
août-21	128,70	142,80	113,50	52,64
sept-21	128,70	145,30	113,80	52,79
oct-21	128,20	149,00	114,00	52,94
nov-21	128,20	156,50	113,90	53,25
déc-21	128,20	161,50	113,90	53,47

2. Evolution des termes tarifaires et du prix moyen sur les 3 derniers exercices

	2019	2020	2021
CA R1 en k€	529	443	724
MWh vendus	26 294	25 439	30 817
R1 moyen en € HT/MWh	20,11	17,42	23,50
CA R2 en k€	1 336	1 359	1 395
kW souscrits	26 155	26 481	26 695
R2 moyen en € HT/kW	51,07	51,33	52,26
Prix moyen en € HT/MWh	70,91	70,86	68,77
Prix moyen en € TTC/MWh	74,81	74,75	72,55

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0001 Place samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 729 192	580 000	11 149 192
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 845	25 845	0
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	11 755 037	605 845	11 149 192	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	33 697	33 697	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	541 378	2 124	539 254
		Autres créances (3)	BZ	CA	143 194		143 194
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	17 474		17 474	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	735 744	2 124	733 619	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	12 490 780	607 969	11 882 811	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)	DA		8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		53 489	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		-4 350 039	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		-553 181	
	Subventions d'investissement	DJ		239 259	
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		-4 601 673
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN		8 951 424	
		TOTAL (II)	DO		8 951 424
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		29 126	
		TOTAL (III)	DR		29 126
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 629 283	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		5 338 267	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		127 991	
	Dettes fiscales et sociales	DY		28 924	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		31 893		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		347 577	
		TOTAL (IV)	EC		7 503 935
	Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		11 882 811
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		6 161 058		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	724 156	FE		FF	724 156
		FG	1 501 629	FH		FI	1 501 629
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 225 785	FK		FL	2 225 785
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	74 199
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	71 068
	Autres produits (1) (11)					FQ	18 903
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 389 954
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	31 291
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-18 228
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 161 298
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 286
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	55 313
	Autres charges (12)					GE	35 485
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 795 928	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-405 974	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	226 960
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	226 960	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-226 960	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-632 934	

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	79 753		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	79 753		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	79 753		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 469 707		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	3 022 888		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	-553 181		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	128 510	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS				79 753		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations										
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	TOTAL I					CZ	1			D8	2			D9	3			
	TOTAL II					KD				KE				KF				
CORPORELLES	Terrains					KG				KH				KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ				KK				KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM				KN				KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP				KQ				KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	11 654 994			KT				KU	74 199		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	25 845			KW				KX	0		
		Matériel de transport*					KY				KZ				LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB				LC				LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE				LF				LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH				LI				LJ	0			
	Avances et acomptes					LK				LL				LM				
	TOTAL III					LN	11 680 838			LO				LP	74 199			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G				8M				8T			
Autres participations					8U				8V				8W					
Autres titres immobilisés					1P				1R				1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T				1U				1V					
TOTAL IV					LQ				LR				LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	11 680 838			ØH				ØJ	74 199				
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	TOTAL I					IN	1		CØ	3		DØ	4		D7			
	TOTAL II					IO			LV			LW			IX			
CORPORELLES	Terrains					IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT			MJ	11 729 192		MK			ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM	25 845		MN			MO			
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT			MU			
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY			MZ	0		NA			NB			
Avances et acomptes					NC			ND			NE			NF				
TOTAL III					IY			NG	0		NH	11 755 037		NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			ØU			M7			ØW			
	Autres participations					IØ			ØX			ØY			ØZ			
	Autres titres immobilisés					II			2B			2C			2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2			2E			2F			2G			
	TOTAL IV					I3			NJ			NK			2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4			ØK	0		ØL	11 755 037		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2021

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *													
CADRE A																							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN											
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ											
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH											
TOTAL I			RK			RM			RN			RO											
Terrains			PI			PJ			PK			PL											
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ								
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY								
			Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG					
corporelles			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK								
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			QO								
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT								
			TOTAL II			QU			QV			QW			QX								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN			25 845			QV			0			QW			QX			25 845		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN			25 845			ØP			0			ØQ			ØR			25 845		
CADRE B																							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6										
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					RV										
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					Q1										
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					SD										
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					Q8										
Constructions		Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6										
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4										
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2										
		Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9										
		Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7										
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5										
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3										
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1										
		TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			X8										
Frais d'acquisition de titres de participation		NL					NM					NO											
TOTAL III		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					NV										
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ											
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations												SP				SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	UH	
	– financières	UG	UH	UK	
	– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 549		2 549					
	Autres créances clients		UX	538 829		538 829					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	102 628		102 628				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	36 114		36 114				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 452		4 452						
Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX		VT	684 572	VU	684 572	VV					
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 629 283		518 124		1 111 159			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	127 991		127 991						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	28 924		28 924					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	0		0					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 338 267		5 338 267						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	31 893		31 893						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	347 577		115 859		231 718				
TOTAUX		VY	7 503 935	VZ	6 161 058		1 342 877				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	489 213	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31/12/2021						
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	0			
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	XW				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		XX					
	Amendes et pénalités		WJ		XZ		0			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8			
		- imposées au taux de 0 %					ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme		WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	642 376			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
						TOTAL I	WR	642 376		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
		- imposées au taux de 0 %					WH			
		- imposées au taux de 19 %					WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs					XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)							XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY		
	Majoration d'amortissement*							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG	106 948		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	660 129		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	0		
					déficit (II moins I)		XJ	17 753		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	XO	17 753	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

N° SIRET : 32691339900050

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	642 376
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	642 376
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	553 181
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	106 948
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	660 129
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		17 753
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		17 753

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 365 732
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	1 365 732
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 365 732
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 Rue Courtois
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	4 183 577
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis))	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	4 183 577
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	17 753
Total des déficits restant à reporter	H9	4 201 330

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)				
	N - 2		(2)				
	N - 3		(2)				
	N - 4		(2)				
	N - 5		(2)				
	N - 6		(2)				
	N - 7		(2)				
	N - 8		(2)				
	N - 9		(2)				
	N - 10		(2)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-4 685 037	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	334 998		Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
	TOTAL I	ØF	-4 350 039		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	-4 350 039				
										ZH	-4 350 039	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	158 213
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ				
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	181 687
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	46 121
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	775 277			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 161 298
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	26 286
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	26 286
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	133 427
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	216 297
DIVERS	Montant brut des salaires *										ØB	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,42 %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-17 753	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	54210765113030				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SNC SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BR IE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93505 Pantin Cedex

SIRET Société intégrée : 32691339900050

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		17 753	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX		CY		17 753	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA		17 753	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SNC SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BR IE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 32691339900050 8 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA			FB			
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ			
Autres régularisations (à détailler)				FG			FH			
TOTAL				FK			FL			
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM			FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2	G3
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7					E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

N° SIRET : 32691339900050

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-17 753	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-17 753	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-3			
		N-4			
		N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

0

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥= ②+③-④-⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *					
Exercice ouvert le :01/01/2021..... et clos le :31/12/2021.....										Durée en nombre de mois		12			
DECLARATION DES EFFECTIFS															
Effectifs moyens du personnel										YP					
Dont apprentis										YF					
Dont handicapés										YG					
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE															
I Chiffre d'affaires de référence CVAE															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA		2 225 785			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT					
TOTAL 1										OX		2 225 785			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH		18 903			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE		74 199			
Subventions d'exploitation reçues										OF					
Variation positive des stocks										OD					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT					
TOTAL 2										OM		93 102			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
Achats										ON		31 291			
Variation négative des stocks										OQ		-18 228			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR		1 161 298			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW		35 485			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY					
TOTAL 3										OJ		1 209 845			
IV Valeur ajoutée produite															
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		1 109 042	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA					
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.															
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX		2 225 785			
Effectifs au sens de la CVAE										EY		0			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX		168 629 316 979			
Période de référence										GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1			
Date de cessation										HR		/ / / / / / / / / /			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie) 0001 Place samuel de Champlain

CODE POSTAL 92400 VILLE COURBEVOIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 4 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination ENGIE ENERGIE SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 552046955 % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 3 999

Adresse : N° 1 Voie PLACE SAMUEL CHAMPLAIN

Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays FR

Forme juridique SNC Dénomination COGELYO IDF

N° SIREN (si société établie en France) 422572214 % de détention 0,01 Nb de parts ou actions 1

Adresse : N° 1 Voie PLACE SAMUEL CHAMPLAIN

Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie) 0001 Place samuel de Champlain

CODE POSTAL 92400

VILLE

COURBEVOIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays